



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Dordogne

Mémo

MESURES CONVENTION MÉDICALE DU 22 juin 2024

CPAM de la Dordogne
2024

Service Efficience du Système de Soins

AXE - ATTRACTIVITÉ

Page 1

**AXE - RÉMUNÉRATIONS
FORFAITAIRES**

Page 2

AXE - ACCÈS AUX SOINS

Page 3

**AXE - PERTINENCE ET
QUALITÉ DES SOINS**

Page 4

AXE – ATTRACTIVITÉ

Revalorisation de l'activité clinique et technique

Revalorisation des actes cliniques et techniques (Voir Calendrier en dernière page)
selon un calendrier en trois paliers :

- 1er palier : 22 décembre 2024
- 2ème palier : 1er juillet 2025
- 3ème palier : 1er janvier 2026



Adaptation des OPTAM et OPTAM ACO

Remplacement de l'optam CO par optam ACO (anesthésie,
chirurgie-obstétrique)

Révision de la période de référence sur 2022-2023

Ajustement des taux régionaux – plafond, plancher



01/01/2026



AXE – RÉMUNÉRATIONS FORFAITAIRES

Nouveau forfait médecin traitant

→ 01/01/2026

Socle (forfait patientèle)

Majoration précarité C2S (10€/patient)

Majoration ZIP-QPV (10%, Primo installé : 50% 1^{re} année, 30% 2^{de} année, 10% 3^e année)

Majoration + 67 ans (10%)

Majoration indicateurs prévention (5€/indicateur/patient) (Remplace ROSP)

En prévision : majoration handicap

Dotation numérique

Indicateurs DONUM (remplace Forfait Structure)

→ 01/01/2026

Forfait VSM non perçu – Dernier versement 30/06/24 + 30/06/25

→ fin en 2025

Modification des dispositifs démographiques

Nouvelles aides à l'installation en ZIP (10 000€), en ZAC (5 000€), ou pour ouverture d'un cabinet secondaire en ZIP (3 000€)

→ 01/01/2026

Nouveau financement des consultations avancées en ZIP

→ 01/01/2026

Nouvelle conditions de valorisation du SAS

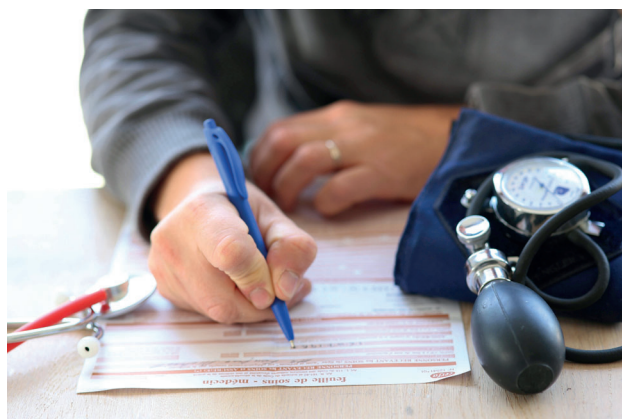
Inscription au SAS du département, agenda interfacé, 1000€/an

→ 01/01/2026

Nouvelle valorisation des maître de stage

800 € en ZIP ou 500 € hors ZIP

→ 01/01/2026



AXE – ACCÈS AUX SOINS

Valorisation de la prise en charge de patients bénéficiaires de l'AME

500 € si 2% des actes

→ 01/01/2025

Valorisation du travail en coopération avec les IPA libérales

Forfait selon le nombre de patients orientés

→ 01/01/2025

Assouplissement des contrats ASSISTANTS MÉDICAUX

Assouplissement des conditions d'accès, revalorisation de l'aide, nombre d'ETP, niveau des objectifs, adaptation aux patientèles importantes et aux médecins de +65 ans

→ 22/06/2024

Nouvelles modalités de financement des SOINS NON PROGRAMMÉS



• SUR APPEL DU SAS

- Création majoration SHE si consultation de 19 à 21h (en sus de la SNP ou MRT) 5 €
- Création majoration MVR si visite en 24h suite à appel, si tarif opposable, cumulable avec SNP et SHE, 10 €

→ 22/12/2024

→ 01/01/2026

• EN PDSA (médecin inscrit au tableau)

- Revalorisation des visites PDSA régulées ou non : +6.5 €

→ 01/01/2026

• EN PDSA non régulée (médecin non inscrit au tableau)

Création d'une majoration MHP si tarif opposable, 5 €

→ 22/12/2024

Définition de l'urgence : « lorsque le médecin intervient pour un patient en situation d'urgence, correspondant à une affection ou la suspicion d'une affection mettant en jeu la vie du patient ou l'intégrité de son organisme et nécessitant la mobilisation rapide des ressources humaines et matérielles ».

Financement des Équipes de Soins Spécialisé (ESS)

→ 2025

Création d'un observatoire de l'accès aux soins

Engagements collectifs sur l'amélioration de l'accès aux soins

→ 2025

AXE – PERTINENCE ET QUALITÉ DES SOINS

Définition de 15 programmes d'actions partagés



2025

Objectifs collectifs sur la prescription.

Si dépassement des attentes en 2027 et 2029, revalorisation de la C envisagée

Création d'un observatoire de la pertinence et de la qualité



2025

Création de 4 dispositifs d'intéressements

- Biosimilaires
- IPP
- OAM
- IC cardio



01/01/2025



01/01/2025



01/01/2025



01/01/2026

Évolution de la DPC (Développement Professionnel Continu) et création des GAP (Groupes d'Amélioration des Pratiques)



2025

Intéressement de la Sobriété dans la prescription des médicaments



01/01/2026



Calendrier de mise en œuvre des mesures

Actes cliniques

22-déc-24

01-juil-25

01-janv-26

Médecin Généraliste =

Consultations des médecins généralistes = consultation de référence G / examen obligatoire enfant (0-6 ans) COD / examen obligatoire enfant (6 ans et plus ans) COB

30€/35€/30€

Consultation obligatoire avec certificat : COE

54 €

60 €

Consultations longues MT pour les patients de plus de 80 ans (GL1, GL2, GL3)

60 €

Pédiatre =

Consultations des enfants de 0 à 2 ans : CEH (nouveau code)

39 €

40 €

Consultations des enfants de 2 à 6 ans : CEK (nouveau code)

35 €

Examens obligatoires jusqu'à 2 ans : COH

45 €

50 €

Examens obligatoires de 2 à 6 ans : COK

35 €

Consultation obligatoire avec certificat : COE

54 €

60 €

Consultation de recours CEP à tarif opposable, sur adressage écrit du service de protection maternelle et infantile (PMI), de la médecine scolaire, d'une sage-femme, d'un orthophoniste ou d'un orthoptiste : CEP (nouveau code)

60 €

Psychiatres =

Consultations de référence des psychiatres

50 €

52 €

Majoration des psychiatres pour la prise en charge des enfants et des adultes (revalorisation et élargissement jusqu'à 25 ans) : MP

12 €

18 €

MAF et MPF

23 €

25 €

Avis ponctuel de consultant (APC/APY y compris pour les gériatres/APU)

60€/67,5€/74€

Autres spécialités =

Consultation de référence des neurologues

50 €

52 €

Consultation de référence des gériatres

32 €

37 €

Consultation de référence des gynécologues médicaux (code spécialité 70 ou 79)

32 €

35 €

Consultation de référence des MPR (+ ouverture de l'EPH)

31 € + EPH

35 €

CDE des dermatologues et FSD

54€ / 45€

60 €

Majoration pour certaines consultations par les spécialistes en endocrinologie et en médecine interne compétents en diabétologie : MCE

26,5 €

30,5 €

Infectiologue - Dérogation APC et ouverture majo. MPT et MMF

60€/16€/16€

Visites/PDSA/SAS

Visites en période PDSA : régulées ou non régulées

+6,5€

Indemnités kilométriques

ens. revalo.

MCU et MCY

4j ouvrés

Majoration pour prise en charge du patient entre 19h et 21h sur demande de la régulation

5 €

SAS en sus de la cotation SNP ou MRT: SHE (nouvelle majo.)

Majoration dimanche et nuit hors urgence : MHP (nouvelle majo.)

5 €

Majoration de déplacement en montagne : MDM (nouvelle majo.)

15 €

Majoration Visite rapide - médecin intervient au domicile du patient dans les 24 heures

10 €

suivant l'appel de la régulation du SAS : MVR (nouvelle majo.)

Téléexpertise

23 €

Urgentistes - Consultation U03, U45 + Majoration de la consultation lorsque le passage est suivi de l'hospitalisation du patient de plus de 75 ans qui arrivent dans le service d'urgence en ambulance ou avec le SAMU : MVU (nouvelle majo.)

35€/48€/10€

40€/50€/20€

Honoraires de surveillance + Thermalisme

ens. revalo.

Actes techniques :

01-janv-25

01-juil-25

01-janv-26

Cumul acte technique et acte clinique

autorisation

Majoration DROM CCAM

4%

Chirurgie Obstétrique - Modificateurs OPTAM-CO (K et T)

25% / 16,5%

30% / 21,5%

Anesthésiste - OPTAM ACO pour S1 et S2 OPTAM ACO

12% / 8%

Revalorisation du Facteur de Conversion CCAM

+1,5 pts

+1,5 pts

Baisse des actes de radiothérapie

-5%

Enveloppe pour la CCAM révisée

100%